



Original : français

N° : ICC-01/04-01/07

Date : 2 septembre 2010

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Composée comme suit : M. le juge Bruno Cotte, juge président
Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra
Mme la juge Christine Van den Wyngaert

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c. GERMAIN KATANGA ET MATHIEU NGUDJOLO CHUI

Public
avec annexe A - confidentielle, accessible aux participants
Thèmes principaux révisés sur lesquels le témoin P-166 déposera

Origine : Le Bureau du Procureur

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Le conseil de la Défense de Germain Katanga

Me David Hooper

Me Andreas O'Shea

Le conseil de la Défense de Mathieu Ngudjolo Chui

Me Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila

Me Jean-Pierre Fofé Djofia Malewa

Les représentants légaux des victimes

Me Jean-Louis Gilissen

Me Fidel Nsita Luvengika

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés (participation/réparation)

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Le greffier adjoint

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Lors de l'audience du 23 août 2010, la Chambre de première instance II a réitéré sa demande formulée lors de la conférence de mise en état du 9 juillet 2010¹ visant à repreciser les thèmes sur lesquels les témoins déposeront, et notamment, le témoin P-166.

L'Accusation soumet en Annexe A la version révisée des thèmes sur lesquels le témoin P-166 déposera. Cette annexe est confidentielle, accessible aux participants, en ce qu'elle contient des informations qui ne sont pas encore connues du public et qui pourraient mener à l'identification du témoin.



Luis Moreno-Ocampo, Procureur

Fait le 2 septembre 2010

À La Haye (Pays-Bas)

¹ ICC-01/04-01/07-T-168-FRA, p. 4.